

COMMUNE D'AUDERGHEM
Urbanisme
Monsieur A. LEFEBVRE
Echevin de l'Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12
1160 BRUXELLES

V/Réf : MF/4/08
N/Réf. : AVL/CC/AUD-2.52/s.429
Annexe : 1 dossier + avis du 30/03/2007

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Avenue Pré des Agneaux, 35-41.
Construction d'un immeuble à appartements. Modification du permis en cours de chantier.
Nouvelle demande.
(Dossier traité par Marc Fleurent)

En réponse à votre lettre du 4 février 2008, sous référence, réceptionnée le 5 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 20 février 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les **remarques** suivantes.

La nouvelle demande de modification de permis qui est aujourd'hui examinée par la CRMS est strictement identique à celle examinée par elle en séance du 21 mars 2007 excepté pour ce qui concerne les châssis de la façade avant qui sont, à nouveau, dotés de divisions horizontales. Hormis ce point qui constitue une amélioration par rapport à la proposition précédente, la Commission ne peut que réitérer ses remarques antérieures concernant le gabarit du nouvel immeuble, les mauvaises qualités de logements du studio du rez-de-chaussée et l'inconfort que présente l'aménagement des chambres côté rue (cf. avis du 30 mars 2007 ci-joint).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.
A.A.T.L. – D.U. : M. Briard